



agissons durablement
au 21^e siècle

« Le développement durable
doit permettre de satisfaire
les besoins des générations
actuelles sans compromettre
la capacité des générations
futures à satisfaire
les leurs. »

pourquoi agir pour un développement durable ?

Si tous les hommes consommaient autant que nous, il faudrait trois planètes pour satisfaire les besoins de l'humanité.

Notre développement se fait donc **au détriment de notre environnement** et du **bien-être d'une grande partie de la population mondiale**.

Il faut agir vite. Chacun peut se mobiliser en faveur d'un autre développement.

La mise en place d'un **agenda 21** dans votre établissement vous propose un terrain d'action.

qu'est ce que l'agenda 21 ?

Un **texte en faveur du développement durable**, signé au Sommet de la Terre de Rio en 1992.

Un **constat** : nos modes de vie entraînent une perte de la diversité écologique et culturelle, des changements climatiques, des inégalités dans nos sociétés et entre continents, etc.

Un **plan d'actions** pour le **21^e siècle**.

Un appel à la **mobilisation de chacun** pour construire un monde plus écologique, plus responsable et plus équitable.



Un lycée consomme des ressources et produit des déchets. L'agenda 21 permet de réfléchir aux impacts de votre établissement sur l'environnement et la société, et de les réduire.

qu'est-ce que l'agenda 21 dans votre lycée ?



- ▷ un outil d'éducation au développement durable pour :
 - inciter à de nouveaux comportements
 - susciter un nouveau regard sur les autres et sur la planète
 - aider à rompre avec nos habitudes de consommation
- ▷ la traduction des engagements de votre établissement
- ▷ un plan d'actions



quels engagements dans votre lycée ?

- développer des comportements responsables (gestes écocitoyens)
- réduire les consommations (eau, énergie, papier, déchets, emballages, déplacements, etc.)
- améliorer le cadre de vie
- prolonger la durée de vie des équipements et matériels



- prévenir les risques, améliorer la sécurité

- privilégier une restauration scolaire basée sur des productions locales



- lutter contre les inégalités

- promouvoir la diversité culturelle



Merci à Emma TOURNIER et Franck RANAIVOSOA, du lycée Eiffel de Dijon.



comment s'élabore un agenda 21
d'établissement scolaire ?

Trois étapes

- ▷ élaborer un diagnostic sur 11 thèmes : l'eau, l'énergie, les déchets, les déplacements, les espaces verts, le bruit, le bâti, la restauration scolaire, la culture, la solidarité, la coopération internationale...
- ▷ définir des axes de progrès
- ▷ passer à l'action

une démarche participative

Vous êtes élève, professeur, agent administratif ou technique, parent, vous pouvez participer à la mise en place de l'**agenda 21** dans votre établissement en vous inscrivant au groupe de travail ou aux ateliers et forums qui se tiendront au cours de l'année.

Pour tout renseignement, contactez votre proviseur ou Dominique Marie au Conseil régional, tél. 03 80 44 33 75 dmarie@cr-bourgogne.fr

Merci à Eloïse KRUG (en haut), Emma TOURNIER, Kristina SAYCOCIE et Stephen DA SILVA, du lycée Eiffel de Dijon.